



Request for Standing Offer (RFSO) Amendment 002 is issued to:

1. Respond to questions 22 through 33 received the during the solicitation period;
-

1. Respond to Questions 22 through 33 received during the solicitation period:

Question # 22:

Is the cost for all training sessions including all “additional training sessions” (Annex A 3.6.2) that may be requested during the lease period to be included in the per month lease cost?

For pricing considerations, is the Additional Operator Training sessions in person or virtual. As you can imagine, there is a significant price difference.

Answer # 22:

As specified in section 3.1 Tasks and Activities, as part of the initial lease period, operator training must be provided at all Locations of Work where a C-UAS is delivered.

Training may be conducted virtually or on site. If additional training sessions are required during the initial lease period or option periods, the per diem rate will apply.

Question # 23:

Does the value for the “Estimated Quantity” in Annex C represent the number of months that are expected to be used per lease, or the number of sites that will have a C-UAS deployed?

Answer # 23:

In Annex C – Proposed Basis of payment, the estimated quantity of 12 is for the purposes of evaluation only and is referring to the number of months of the lease Based on one unit. This is not a commitment by the Crown.

Question # 24:

Section 7 of Annex A states that re-deployment of systems may be required, is there a minimum amount of time a system will be deployed at any of the locations identified in this solicitation?

Answer # 24:

There is no minimum period of time a system will be deployed at a specific location. If a redeployment to another location is required during the lease period, the per diem rate for system re-deployment will apply.

Question # 25:

In the case of a system re-deployment, will the lease charge stop once the system has been removed from the deployed site and start again once re-deployment has been completed or will the leasing charge remain while the system is still in CSC possession between deployments?

Answer # 25:

In the case of a re-deployment, the lease period and associated monthly payments will remain in effect.



Question # 26:

Section 5.1.1. a – j of Annex B requests a dedicated system control console. Where is this console to be located? What is the estimated distance from the location of the C-UAS system and where the console is to be located? Will infrastructure between the location of the C-UAS system and the console be provided by CSC?

Answer # 26:

As specified in section 3.1 Tasks and Activities, the Contractor must conduct a site assessment of the penitentiary to determine the optimal location and configurations for the C-UAS. Bidders should take into consideration that the system must be portable or re-deployable. As such, CSC expects that systems should have minimal installation requirements. Site plans will be provided, and site visits can be coordinated, when a call-up against the standing offer is initiated. Please refer to the section entitled “CSC and Contractor Supplied Infrastructure” in Annex B – Technical Requirements for details on the infrastructure CSC will provide and that which is the responsibility of the Contractor.

Question # 27:

Confirm that the systems must be portable (tripod), vice fixed (bracket mounted)

Answer # 27:

CSC will accept either a portable or fixed installation. Pursuant to section 3.3 of Annex B – Technical Requirements, installation must meet the requirements of the following CSC documents:

- a) Technical Criteria for Correctional Institutions
- b) ES/SOW-0101 Statement of Work for Installation of Electronic Systems
- c) ES/SOW-0102 Statement of Work for Quality Control of Electronic Systems Installations
- d) ES/SOW-0110 Statement of Work for Structured Cable Systems for Electronic Systems Installations
- e) ES/SPEC-0006 Conduit Space and Power Requirements for Security Systems

Copies of these documents are provided in the Tender Opportunity under “Bidding details”.

Pursuant to Annex E – Evaluation Criteria, device portability will be evaluated under Point-Rated Criteria R6.

Question # 28:

Is the potential minimum lease one system for one year lease or is it 12 systems for stream 1 and 12 systems for stream 2?

Answer #28:

In Annex C – Proposed Basis of payment, the estimated quantity of 12 is for the purposes of evaluation only and is referring to the number of months of the lease Based on one unit. This is not a commitment by the Crown.

Question # 29:

Do you expect the C-UAS system to be moved across the country at any time or just within the designated regions? That would be a significant difference in pricing.

Answer # 29:

The RFSO delineates two primary Work Streams to address the geographic distribution of facilities requiring C-UAS coverage:



1. Work Stream 1: This encompasses facilities located within the Atlantic, Quebec, and Ontario Regions.
2. Work Stream 2: This covers facilities within the Prairie and Pacific regions.

It is anticipated that within each Work Stream, the C-UAS systems may need to be redeployed to different locations as operational needs dictate. For instance, a system currently in use in the Ontario Region may be moved to another site within the same region, or to any location within the Atlantic or Quebec regions as per Work Stream 1 designation. Similarly, movements within Work Stream 2 would be restricted to the Prairie and Pacific regions. As per the Annex B – Basis of Payment, please provide a cost that reflects the potential for intra-regional redeployment within the respective Work Streams as the standard expectation.

Question # 30:

To calculate " System Re-deployment (10 days)" cost -

(i) should we consider this re-deployment location within a reasonable driving distance (say, up to 50 km) from the Initial Installation and Deployment location?

Or,

(ii) should we consider a flight distance?

Answer # 30:

See response 29 to question 29.

Question # 31:

Question and Answer number 1 and 7 describes CSC preferred system to be portable or re-deployable with minimal infrastructure to function.

- a. Please specify if the operators of this system will be located at the deployed system or monitoring the system in other locations such as an operation center.
- b. Is there an existing network or infrastructure available from where these systems will be deployed to where CSC will have their operators stationed?

Answer # 31:

Pursuant to Section 3.1 Tasks and Activities in Annex A – Statement of Work, the contractor must conduct a site assessment of the penitentiary to determine the optimal location and configurations for the C-UAS.

Pursuant to the section entitled CSC and Contractor Supplied Infrastructure in Annex B – Technical Requirements, no network access will be provided by CSC. Should internet connectivity be required, the Contractor must implement their self-contained network solution, such as a cellular modem, that has secured approval from CSC and necessitates no permanent infrastructural installations.

While standard 120V/15A outlets will be provided, if the Contractor's identified installation location is without power, they should use a battery pack or ensure the installation adheres to CSC standards.

If cables and conduits need to be installed (e.g. for communication between the C-UAS and the system console), installation will be the responsibility of the Contractor.

Pursuant to Section 3.1 Tasks and Activities in Annex A – Statement of Work, the contractor must conduct a site assessment of the penitentiary to determine the optimal location and configurations for the C-UAS.

Pursuant to the section entitled CSC and Contractor Supplied Infrastructure in Annex B – Technical Requirements, no network access will be provided by CSC. Should internet connectivity be required, the Contractor must implement their self-contained network solution, such as a cellular modem, that has secured approval from CSC and necessitates no permanent infrastructural installations.



While standard 120V/15A outlets will be provided, if the Contractor's identified installation location is without power, they should use a battery pack or ensure the installation adheres to CSC standards.

If cables and conduits need to be installed (e.g. for communication between the C-UAS and the system console), installation will be the responsibility of the Contractor.

Question # 32:

Question and Answer number 16 describes a lease period of at least 12 months.

- a) Will the lease cost be for only deployed systems or will the least be paid even for systems that are being re-deployed?

Answer # 32:

See response to question 24 and response to question 25.

Question # 33:

Annex C included in Amendment #1 shows the cost for the "initial installation and deployment" For any request for re-deployment.

- a) Will this cost be used to cover re-deployments or is that cost to be included in the lease cost?

Answer # 33:

Please refer to the RFSO AMD01 – revised Annex C – Basis of Payment, bidders are required to provide a separate cost for System Re-deployment. Refer also to response 25 for question 25.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



La modification 002 à la demande d'offres à commandes (DOC) est émise pour:

1. Répondre aux questions 22 à 33 reçues au cours de la période d'invitation;
-

1. Questions et réponses 22 à 33 reçues pendant la période de sollicitation:

Question # 22 :

Le coût de toutes les séances de formation, y compris toutes les « séances de formation supplémentaires » (Annexe A 3.6.2) qui pourraient être demandées pendant la période de location, doit-il être inclus dans le coût de location mensuel ?

Pour des considérations de tarification, les séances de formation supplémentaire des opérateurs se feront-elles en personne ou virtuellement ? Comme vous pouvez l'imaginer, il existe une différence de prix significative.

Réponse # 22 :

Tel que spécifié dans la section 3.1 Tâches et Activités, dans le cadre de la période de location initiale, une formation des opérateurs doit être fournie dans tous les lieux de travail où un C-UAS est livré.

La formation peut être réalisée virtuellement ou sur site. Si des séances de formation supplémentaires sont requises pendant la période de location initiale ou les périodes d'option, le taux quotidien ferme s'appliquera.

Question # 23 :

La valeur de la "Quantité Estimée" dans l'Annexe C représente-t-elle le nombre de mois prévus par la location, ou le nombre de sites qui auront un C-UAS déployé ?

Réponse # 23 :

Dans l'Annexe C – Base de paiement proposée, la quantité estimée de 12 est à des fins d'évaluation uniquement et se réfère au nombre de mois de la location basé sur une unité. Ceci n'est pas un engagement de la Couronne.

Question # 24 :

La section 7 de l'Annexe A indique que le redéploiement des systèmes peut être nécessaire. Existe-t-il une durée minimale de déploiement d'un système dans l'un des sites identifiés dans cette sollicitation ?

Réponse # 24 :

Il n'y a pas de période minimale de déploiement d'un système à un emplacement spécifique. Si un redéploiement vers un autre emplacement est nécessaire pendant la période de location, le taux quotidien ferme pour le redéploiement du système s'appliquera.

Question # 25 :

Dans le cas d'un redéploiement du système, le paiement de la location s'arrêtera-t-il une fois que le système aura été retiré du site déployé et recommencera-t-il une fois le redéploiement terminé, ou le paiement de la location continuera-t-il pendant que le système est toujours en possession de CSC entre les déploiements ?



Réponse # 25 :

Dans le cas d'un redéploiement, la période de location et les paiements mensuels associés resteront en vigueur.

Question # 26 :

La section 5.1.1. a – j de l'Annexe B demande une console de contrôle du système dédiée. Où cette console doit-elle être située ? Quelle est la distance estimée entre l'emplacement du système C-UAS et l'endroit où la console doit être située ? L'infrastructure entre l'emplacement du système C-UAS et la console sera-t-elle fournie par CSC ?

Réponse # 26 :

Comme spécifié dans la section 3.1 Tâches et Activités, l'Entrepreneur doit réaliser une évaluation du site de l'établissement pour déterminer l'emplacement optimal et les configurations pour le C-UAS. Les offrants doivent prendre en compte que le système doit être portable ou redéployable. En tant que tel, le SCC s'attend à ce que les systèmes aient des exigences minimales d'installation. Des plans de site seront fournis et des visites de site peuvent être coordonnées lorsque l'appel d'offres à commandes est initié. Veuillez-vous référer à la section intitulée " INFRASTRUCTURE FOURNIE PAR LE SCC ET L'ENTREPRENEUR" dans l'Annexe B – Exigences Techniques pour les détails sur l'infrastructure que CSC fournira et celle qui relève de la responsabilité de l'Entrepreneur.

Question # 27 :

Confirmez que les systèmes doivent être portables (sur trépied), et non fixes (montés sur support)

Réponse # 27 :

CSC acceptera soit une installation portable, soit une installation fixe. Conformément à la section 3.3 de l'Annexe B – Exigences Techniques, l'installation doit répondre aux exigences des documents suivants de CSC :

- a) Critères techniques pour les établissements correctionnels
- b) SE/ET-0101 Énoncé des travaux pour l'installation de systèmes électroniques
- c) SE/ET-0102 Énoncé des travaux pour le contrôle de la qualité des installations de systèmes électroniques
- d) SE/ET-0110 Énoncé des travaux pour les systèmes de câbles structurés des installations de systèmes électroniques
- e) SE/ET-0006 Conduits, baies d'équipement et alimentation électrique des systèmes de sécurité

Des copies de ces documents sont fournies dans l'occasions de marché sous la section "Détails de l'offre".

Conformément à l'Annexe E – Critères d'évaluation, la portabilité de l'appareil sera évaluée selon les Critères techniques cotés C6.

Question # 28 :

Le bail minimal potentiel est-il d'un système pour un an ou est-ce de 12 systèmes pour le volet 1 et 12 systèmes pour le volet 2 ?

Réponse #28 :

Dans l'Annexe C – Base de paiement proposée, la quantité estimée de 12 est à des fins d'évaluation uniquement et se réfère au nombre de mois de location basé sur une unité. Ceci n'est pas un engagement de la Couronne.



Question # 29 :

Est-ce que vous vous attendez à ce que le système C-UAS soit déplacé à travers le pays à un moment donné ou juste à l'intérieur des régions désignées ? Cela constituerait une différence significative dans la tarification.

Réponse # 29 :

Le RFSO délimite deux volets de travail principaux pour répondre à la distribution géographique des installations nécessitant une couverture C-UAS :

Volet de travail 1 : Cela comprend les installations situées dans les régions de l'Atlantique, du Québec et de l'Ontario.

Volet de travail 2 : Cela couvre les installations dans les régions des Prairies et du Pacifique.

On prévoit qu'au sein de chaque volet de travail, les systèmes C-UAS pourraient devoir être redéployés vers différents emplacements selon les besoins opérationnels. Par exemple, un système actuellement utilisé dans la région de l'Ontario pourrait être déplacé vers un autre site au sein de la même région, ou vers n'importe quel emplacement dans les régions de l'Atlantique ou du Québec comme le désigne le volet de travail 1. De même, les déplacements au sein du volet de travail 2 seraient limités aux régions des Prairies et du Pacifique. Conformément à l'Annexe B – Base de paiement proposée, veuillez fournir un coût qui reflète le potentiel de redéploiement intrarégional à l'intérieur des volets de travail respectifs comme l'attente standard.

Question # 30 :

Pour calculer le coût de "Redéploiement du système (10 jours)" -

(i) devrions-nous considérer que ce lieu de redéploiement se trouve à une distance raisonnable en voiture (disons, jusqu'à 50 km) du lieu d'installation et de déploiement initial ?

Ou,

(ii) devrions-nous envisager une distance de vol ?

Réponse # 30 :

Voir la réponse 29 à la question 29.

Question # 31:

La question et la réponse numéros 1 et 7 décrivent le système préférable voulu du SCC comme étant portable ou redéployable avec une infrastructure minimale pour fonctionner.

- a) Veuillez spécifier si les opérateurs de ce système seront situés au niveau du système déployé ou s'ils surveilleront le système depuis d'autres emplacements tels qu'un centre d'opération.
- b) Existe-t-il un réseau ou une infrastructure existante à partir de laquelle ces systèmes seront déployés jusqu'au lieu où les opérateurs de CSC seront stationnés ?

Réponse #31

Conformément à la section 3.1 Tâches et activités de l'annexe A - Énoncé des travaux, l'entrepreneur doit évaluer sur place, à l'établissement, afin de déterminer l'endroit et les configurations optimales pour installer le C-UAS.

Conformément à la section intitulée Infrastructure fournie par le SCC et l'entrepreneur à l'annexe B - Exigences techniques, aucun accès réseau ne sera fourni par le SCC. Si une connexion Internet est nécessaire, l'entrepreneur doit mettre en place sa propre solution de réseau autonome, telle qu'un modem cellulaire, qui a reçu l'approbation du SCC et qui ne nécessite pas d'installations d'infrastructure permanentes.

Des prises de courant standard de 120 V/15 A seront fournies. Toutefois, si le lieu d'installation proposée par l'entrepreneur n'est pas alimenté en électricité, il devra utiliser une batterie ou veiller à ce que l'installation soit conforme aux normes du SCC.



Si des câbles et des conduits doivent être installés (par exemple pour la communication entre le C-UAS et la console du système), l'installation relèvera de la responsabilité de l'entrepreneur.

Question # 32 :

La question et la réponse numéro 16 décrivent une période de location d'au moins 12 mois.

a) Le coût de la location s'appliquera-t-il uniquement aux systèmes déployés ou la location sera-t-elle également payée pour les systèmes en cours de redéploiement ?

Réponse # 32 :

Voir réponse à la question 24 et réponse à la question 25.

Question # 33 :

L'annexe C incluse dans l'amendement n°1 présente le coût de « l'installation et du déploiement initiaux ». Pour toute demande de redéploiement.

a) Ce coût sera-t-il utilisé pour couvrir les redéploiements ou ce coût doit-il être inclus dans le coût de la location ?

Réponse # 33 :

Veillez-vous référer à l'AMD01 du RFSO – Annexe C révisée – Base de paiement proposée, les offrants doivent fournir un coût séparé pour le redéploiement du système. Référez-vous également à la réponse 25 pour la question 25.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.